

DOSSIER N°1 : Focus sur la GTL, le TC avec sa zone attenante

Sur la base du dossier d'exécution remis par le Maître d'Ouvrage, l'installateur visualise in situ le futur livrable tel qu'il apparaît dans le dossier technique du chantier, soit l'aménagement de la Gaine Technique Logement avec la pose du DTlo dans le tableau de communication si dans un logement ou dans un coffret 19" si dans un local professionnel.

L'espace technique électrique du logement (ETEL) et la gaine technique du logement (GTL) sont définis dans la norme NF C 15-100, partie 10.1.4.1 et 10.1.4.2. On trouvera ci-dessous à minima les préconisations utiles prenant en compte la réglementation en vigueur.

Au sein de l'ETEL, la gaine technique logement (GTL) est le résultat de la mise en place de façon organisée, par l'installation, des équipements de puissance, de communication et/ou de gestion technique. L'ETEL est prescrit dans tous les locaux d'habitation neufs, individuels ou collectifs, ainsi que dans tous les locaux d'habitation existants faisant l'objet d'une réhabilitation. En avant de ce dernier, il doit exister un passage libre d'au moins 70 cm pour intervention sur ces tableaux.

Organisation de la gaine technique logement : à minima trois conduits (réservés aux réseaux de communications) de diamètre 25 mm au minimum doivent arriver dans la gaine technique du local professionnel ou du logement. La terminaison du réseau optique sera placée dans la GTL et plus particulièrement dans le tableau de communication. Cette terminaison de réseau est matérialisée par un dispositif de terminaison intérieur optique (DTlo).

Au-delà du tableau de communication, il est impératif de disposer d'un volume attenant à minima (240mm x 300mm x 200 mm (profondeur 200mm) intégré ou non au tableau. Ce volume doit être prévu pour accueillir les équipements de l'opérateur de communications électroniques et les équipements additionnels (exemple : ONT, box opérateur, switch, Ethernet, amplificateur de radiodiffusion/télévision, répartiteurs, alimentation). Il comprend au moins un socle de prises de courant pour l'alimentation de ces équipements

Emplacement de l'ETEL : il doit être prioritairement situé au niveau d'accès du logement ou local professionnel :

- dans l'entrée du logement, dans une circulation ou dans un dégagement ;
- dans un local technique attenant et accessible directement depuis l'habitation, exemple garage ;
- il ne doit pas être installé dans un local humide ou contenant une baignoire ou une douche.

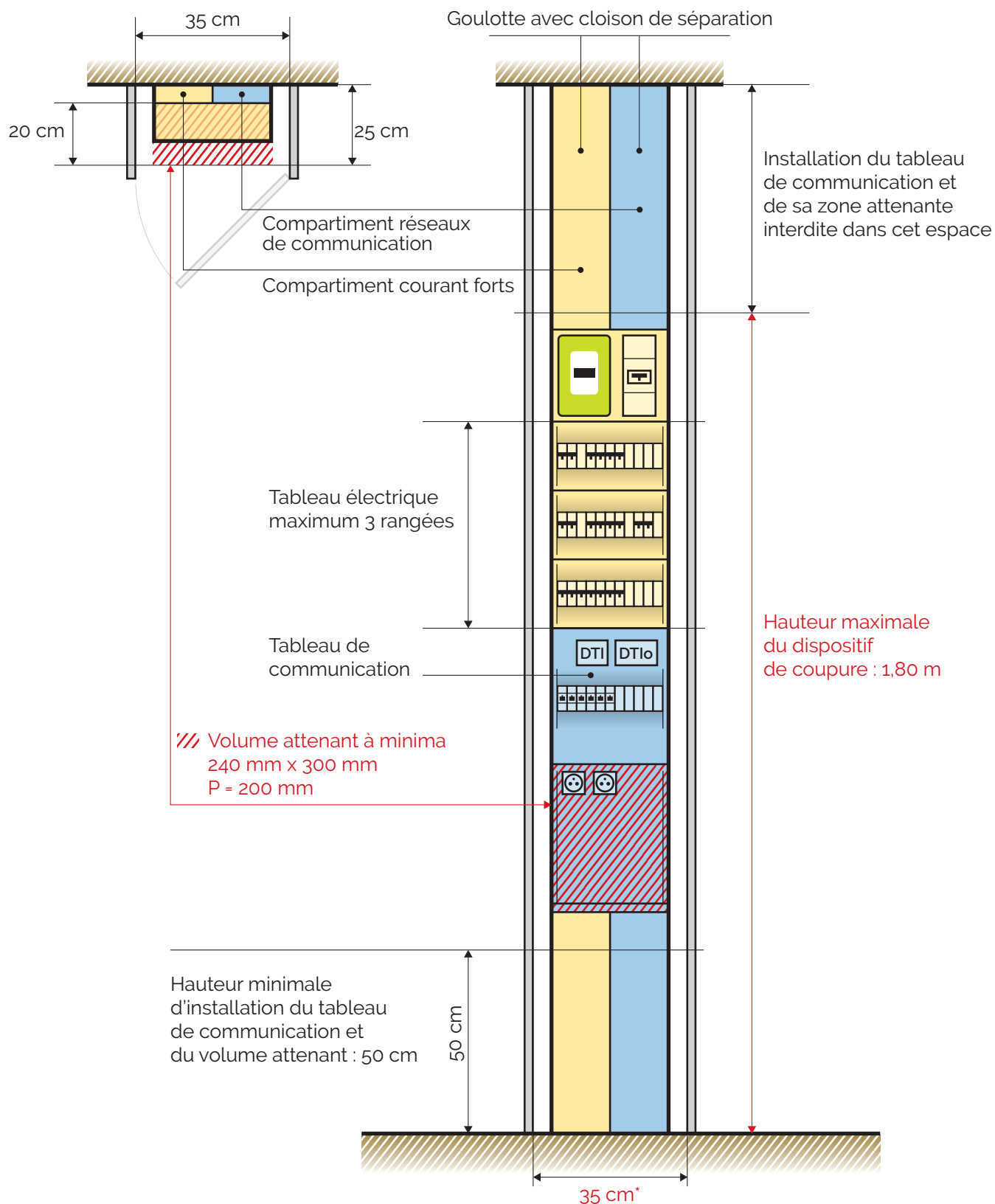
La taille et la nature des locaux à équiper (logements ou locaux professionnels) impliquent des configurations, à minima de quatre types¹.

⁽¹⁾ petits logements, logements au-delà du $\geq T3$, logements pour personnes en situation de handicap, locaux professionnels.

Recommandations pour l'organisation d'un ETEL "réduit" réservé aux petits logements (T1/T2)

Cette configuration comporte peu d'équipements et un tableau électrique avec 3 rangées maximum.

Fig. 63 | Installation type d'une GTL normalisée pour T1/T2

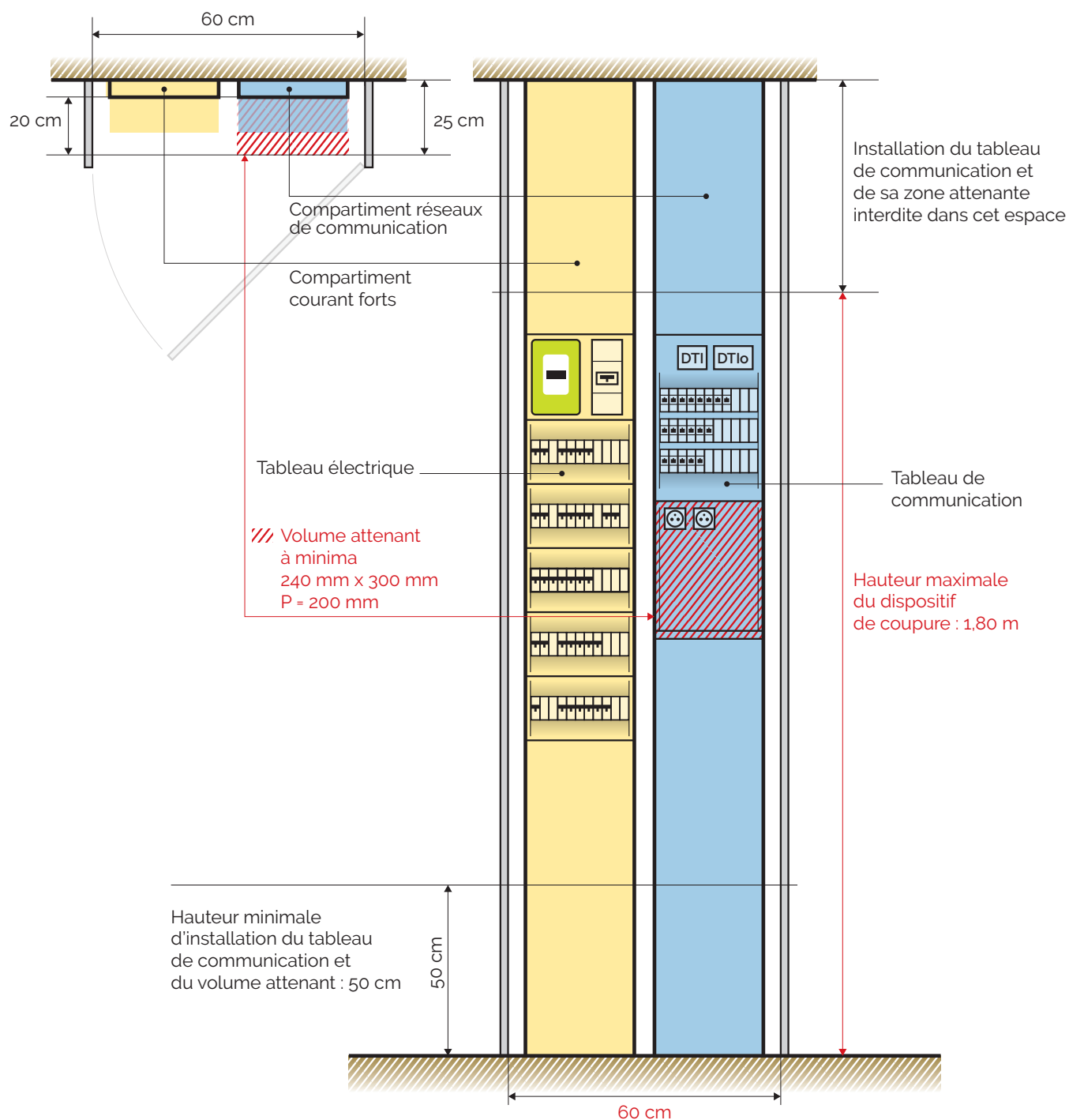


Les valeurs en rouge sont imposées soit par la réglementation soit par la norme NF C 15-100.

*Cette largeur de l'ETEL correspond à la valeur à minima des tableaux majorée de 100 mm. La profondeur minimale du volume attenant est réglementairement de 200 mm. Source IGNEs

Recommandations pour l'organisation d'un ETEL type

Fig. 64 | Installation type d'un ETEL normalisé

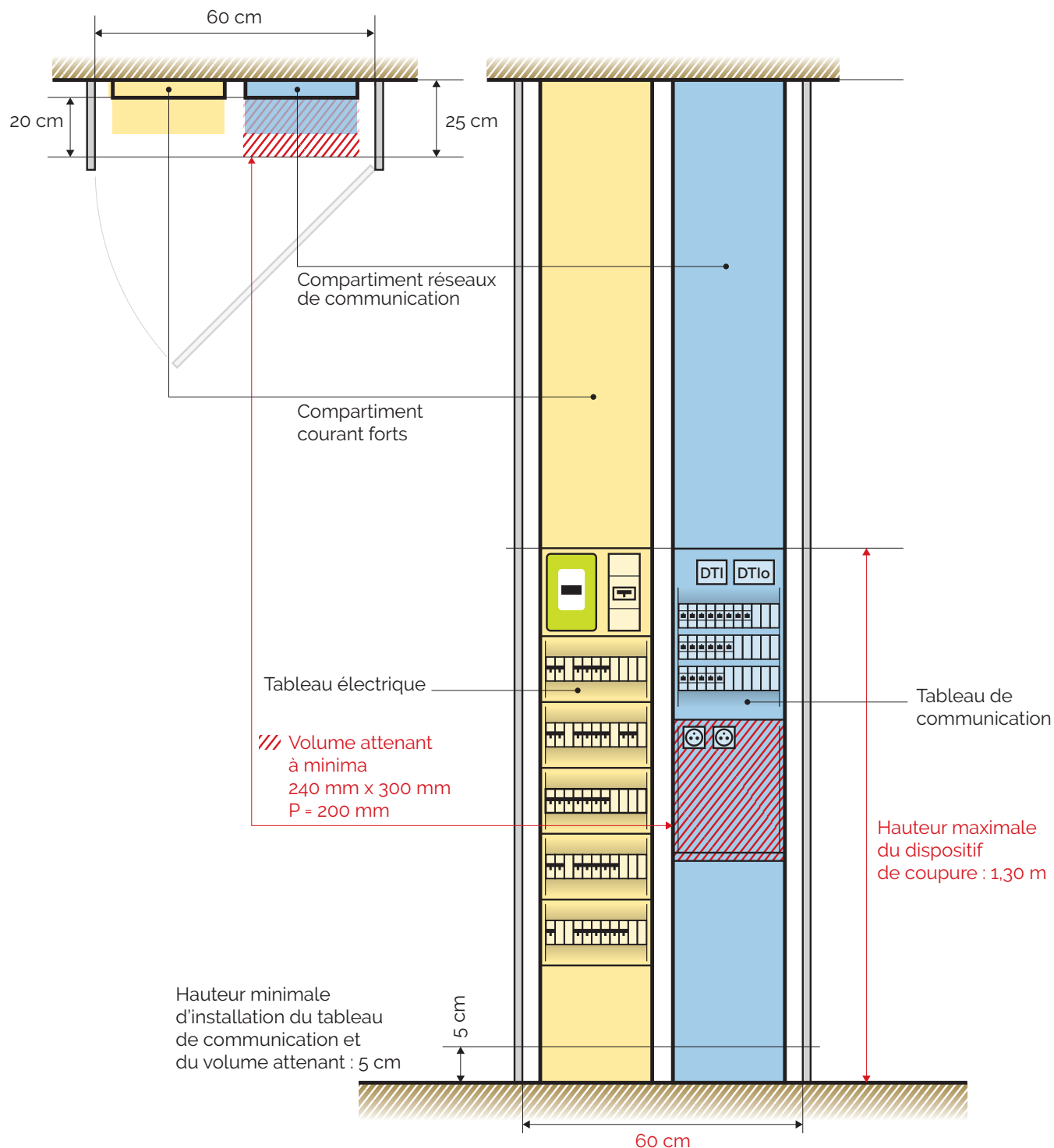


Les valeurs en rouge sont imposées soit par la réglementation soit par la norme NF C 15-100.

La profondeur minimale du volume attenant est réglementairement de 200 mm. Source IGNES

Recommandations pour l'organisation d'un ETEL type pour logements accueillant des personnes handicapées

Fig. 65 | Installation type d'un ETEL normalisé pour logements pour personnes en situation de handicap



Les valeurs en rouge sont imposées soit par la réglementation soit par la norme NF C 15-100. La profondeur minimale du volume attenant est réglementairement de 200 mm. Source IGNES

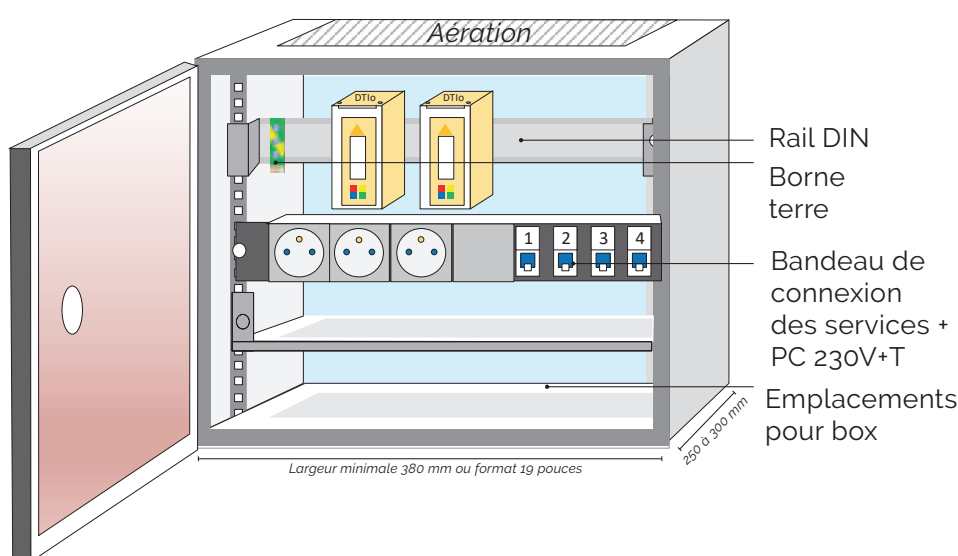
Recommandations pour l'organisation d'un ETEL type dans un local professionnel

Parce que les locaux professionnels neufs sont généralement livrés nus, sans câblage interne, sur recommandation du groupe objectif fibre, ces derniers seront équipés à minima d'un coffret de communication limité à l'accueil des futurs équipements des opérateurs. Le coffret de communication professionnel ayant vocation à recevoir des équipements actifs (à minima une box), le choix de localisation impose qu'il soit installé en un lieu accessible, salubre et non inondable, à proximité des arrivées électriques correspondant aux préconisations de l'UTE C 15.900.

Réglementairement, les locaux professionnels situés dans des bâtiments d'habitation et mixtes doivent être équipés à l'identique d'un logement.

Dans les immeubles mixtes (résidentiels et professionnels), dans les locaux à vocation commerciale, la pose d'une GTL normalisée pour T1/T2 (Fig.51) reste la règle.

Fig. 66 | Installation type d'un ETEL normalisé pour un local professionnel ne disposant pas de GTL



Composition du TC-p de base

Equipé d'un ou 2 DTio câblés de 1 à 4 fibres selon la zone, pour une ou deux BOX, le tableau se présente ainsi :

- coffret 19 pouces ou similaire ;
 - un rail DIN ;
 - DTio ;
 - DTi (hors zone statut fibrée) ;
 - HNI (Si un réseau collectif est existant) ;
 - 3 prises 230V+T ;
 - 1 borne terre ;
 - 1 tablette permettant l'accueil de 1 à 2 BOX et les éventuelles ONT
- Un bandeau de 4 RJ45 pour permettre le raccordement au réseau local.

L'affectation des liens à externaliser aux ressources de l'opérateur se fera par brassage

Recommandé pour les locaux professionnels situés dans les bâtiments exclusivement professionnels.

